



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Prestations de réparations des moteurs et des pompes des piscines municipales de la Ville de Marseille

Numéro de la consultation : 2019_52302_0075

Procédure de passation : Procédure adaptée

Date de notification :

I. I OBJET ET DISPOSITIONS COMMUNES

I. 1 Objet du CCTP

Le présent **Cahier des Clauses Techniques Particulières** a pour objet de définir les prestations à réaliser, y compris les sujétions afférentes aux mises en œuvre à intégrer dans les prix. Les prestations définies dans le présent CCTP concernent les réparations des pompes et des moteurs présents sur les piscines municipales de la Ville de Marseille.

I. 2 Généralités

A titre indicatif les marques les plus répandues des moteurs et pompes équipant les installations techniques des piscines municipales sont :
SAMLSON, GRUNDFOS, PROMINENT, LOWARA, SEW, HERBORNER, UNIBAD ,

I.3 Spécifications techniques

Les articles sont répertoriés par famille de prestations. Les familles sont définies dans l'article I.4 « Nature des prestations » du présent document. Chaque famille d'articles correspond à un même type de prestations. Chaque article de chaque famille est affecté d'une puissance d'appareil à réparer. Ces articles affectés d'une puissance d'appareil sont définis dans le Bordereau de Prix Unitaires.

I.4 Nature des prestations

Article 1 à 7 Opération de bobinage

Cette prestation comprend :

- le démontage du moteur/pompe ou turbine,
- le nettoyage des différentes pièces,
- le diagnostic de l'état des éléments internes,
- le débobinage des différents organes y compris la réfection des boîtiers,
- le vernissage, l'étuvage,
- le remontage,
- le nettoyage et le décapage extérieur du moteur/pompe ou turbine,
- l'application de 2 couches de peinture anti-rouille.

Article 8 à 14 Opération Mécanique – (remplacement roulements et garnitures)

Cette prestation comprend :

- le démontage du moteur/pompe ou turbine,
- le nettoyage des différentes pièces,
- le diagnostic des éléments internes,
- le démontage des roulements, garnitures, joints et presse étoupe,
- modification ou rectification des pièces usées pour adaptation,
- apport de matière par soudure sur pièces affaiblies, entamées ou détériorées,
- fourniture et pose des garnitures, roulements, joints et presse-étoupe,
- nettoyage et décapage intérieur du moteur/pompe ou turbine,
- application de deux couches de peinture anti-rouille.

Article 15 et 16 Ajustage de roue sur pompe

Cette prestation comprend les opérations d'usinage pour l'adaptation d'une nouvelle roue sur un corps de pompe existant.

Article 17 Forfait interventions sur site pour diagnostic et réparation

Cette prestation comprend :

- le déplacement sur site
- le diagnostic
- la réparation

Cette prestation sera décomptée par demi-journée d'ouvrier qualifié.

Article 18 et 19 Opération de remplacement de turbine sur pompe 11KW et 7,5 KW

Cette opération comprend les prestations suivantes :

- démontage de la turbine,
- fourniture et pose de la nouvelle turbine,
- fourniture et pose des joints de corps,
- reprise des filetages,
- remplacement des écrous.

Article 20 à 22 Intervention sur site pour démontage ou remontage lors de l'enlèvement et de la livraison

Cette prestation comprend le démontage sur site du moteur ou de la pompe et le chargement dans le moyen de transport ainsi que le déchargement et le remontage sur site.

Cette prestation ne comprend pas les réparations à effectuer sur les matériels.

Les frais de transport (enlèvement et livraison) sont à la charge du titulaire.

Article 23 Intervention de remplacement de plate forme de chariot de motopompe

Cette prestation comprend le remplacement d'un plateau 365 x 455mm d'une épaisseur de 4mm en tôle galvanisée ou alu y compris les renforts nécessaires pour supporter la charge des motopompes les axes de support de roues longueur 540mm diamètre 13

Article 24 Intervention de remplacement de paire de roue de chariot de motopompe DN120

Remplacement de roue diamètre 120 épaisseur 28 mm

Article 25 Intervention de remplacement de paire de roue de chariot de motopompe DN250

Remplacement de roue diamètre 250 épaisseur 78 mm ou 71 mm

I. 5 Recommandations

Ces opérations seront effectuées avec le plus grand soin et toute pièce détériorée lors des interventions sera à la charge du titulaire qui devra son remplacement par une pièce neuve. Les matériels manuels ou électromécaniques de l'entreprise utilisés pour les prestations sur site devront être conformes à la législation sur les ERP(Equipement recevant du public).